

OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE

Rapport annuel

Exercice clos le 30 juin 2026

Sommaire

Information générale.....	4
Acteurs	4
Caractéristiques principales de l'OPC.....	6
Forme juridique	6
Classification.....	6
Synthèse de l'offre de gestion.....	6
Objectif de gestion.....	6
Indicateur de référence.....	7
Stratégie d'investissement.....	7
Profil de risque.....	12
Durée de placement.....	14
Rapport d'activité.....	15
Contexte économique et financier	15
Commentaire de gestion.....	17
Performance du Fonds.....	18
Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice.....	18
Changements intervenus au cours de l'exercice.....	19
Informations spécifiques.....	20
Technique de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en euro.....	20
Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)	20
Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	20
Méthode de calcul du risque global.....	20
Informations réglementaires.....	21
Sélection des intermédiaires.....	21
Frais d'intermédiation.....	22
Droits de vote.....	22
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	22
Règlements SFDR et Taxonomie.....	22
Rémunération.....	22
Informations fiscales	30
Régime fiscal	30
Autres informations	31
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	32

Comptes annuels	38
Bilan actif	38
Bilan passif	39
Compte de résultat	40
Annexes aux comptes annuels	42
Annexe d'informations périodiques SFDR	68

INFORMATION GENERALE

ACTEURS

Société de gestion

Ofi Invest Asset Management

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 juillet 1992 sous le numéro GP-92-12

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de gestion »

Dépositaire et conservateur

CACEIS Bank

Société anonyme au capital de 1 280 677 691,03 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°692 024 722 dont le siège social est situé : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire ».

Les fonctions du Dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la Société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPC.

Le Dépositaire est également chargé, par délégation de la Société de gestion, de la tenue du passif du Fonds, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du Fonds ainsi que la tenue du compte émission des parts du Fonds.

Le Dépositaire est indépendant de la Société de gestion.

Délégataires :

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Centralisateur

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Dans le cadre de la gestion du passif du FCP, les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat, ainsi que de tenue du compte émetteur des parts sont effectuées par le Dépositaire (par délégation de la Société de gestion) en relation avec la société Euroclear France, auprès de laquelle le FCP est admis.

Commissaire aux comptes

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

[Délégataire](#)**Gestionnaire comptable :****CACEIS Fund Administration**

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex (France)

La convention de délégation de gestion administrative et comptable confie notamment à CACEIS Fund Administration la mise à jour de la comptabilité, le calcul de la valeur liquidative, la préparation et présentation du dossier nécessaire au contrôle du commissaire aux comptes et la conservation des documents comptables.

[Commercialisateur](#)

Néant.

[Conseiller](#)

Néant.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

CLASSIFICATION

Fonds mixte.

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0010941302	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	100 000 euros	Néant	10 000 euros
X	FR007493010	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de gestion	Néant	Néant	1 524,99 euros
VYV ALLOCATION FLEXIBLE	FR0013421955	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de l'indice EURIBOR 3 mois + 3% pour les parts X et I et supérieure à celle de l'indice EURIBOR 3 mois + 2,40% pour les parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

INDICATEUR DE REFERENCE

La gestion du Fonds ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le Fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur, mais fera l'objet d'une gestion active et discrétionnaire. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Néanmoins, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice EURIBOR 3 mois + 3%.

L'indice EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») correspond à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance déterminée (3 mois, en l'espèce). Il est publié par la Banque centrale européenne à partir de cotations fournies quotidiennement par les principales banques de la zone euro.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents), d'actions de la zone OCDE (hors pays émergents), de parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la Société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et « +7 ».

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

Définition de l'univers investissable :

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents) et d'actions de la zone OCDE (hors pays émergents).

L'équipe de gestion détermine le taux d'exposition du portefeuille à ces différentes classes (taux et action) et sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles pour la partie « Taux » et l'exposition sectorielle pour la partie « Actions ».

Sélection des titres :

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée.

Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone OCDE (hors pays émergents).

Au sein de ce gisement, les titres sont sélectionnés selon :

- une vue ESG ;
- une vue qualitative sur l'émetteur public ou l'entreprise (business model, positionnement, management) ;
- une vue financière : analyse de la situation financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Analyse des critères extra-financiers

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro STOXX Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.
- Indicateur social (PAI 11) : absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Pour la poche obligataire

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.
- Indicateur social (17) : montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Dans le cadre du Label ISR, le Fonds s'engage à suivre la part d'émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposant d'un plan de transition jugé crédible.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Règlementation SFDR

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions

L'exposition aux marchés d'actions est réalisée par des titres vifs et via des instruments financiers à terme (fermes ou conditionnels) négociés sur un marché réglementé, organisé, ou de gré à gré, français ou étranger et n'excède pas 50% de l'actif net du FCP. Les actions éligibles sont les actions de la zone OCDE, hors pays émergents, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière. La répartition sectorielle de cette poche est effectuée en fonction des conclusions du processus d'investissement d'Ofi Invest Asset Management.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les actifs éligibles sont les instruments financiers de taux (obligations classiques à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire, obligations convertibles) de la zone OCDE, hors pays émergents, libellés en euro, émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées. L'investissement en produits de taux est ainsi compris entre 0% et 100% de l'actif net du FCP.

La Société de gestion s'engage, en outre, à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investie en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « *Investment Grade* ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la Société de gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « B- » (notation à caractère spéculatif dite « *High Yield* ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion. Les titres de notation « B » sont limités à 10% ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La Société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la Société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +7 »
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE, hors pays émergents

Détention d'actions et parts d'OPC

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM ;
- de FIA européens ;
- de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la société de gestion.

Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par la Société de gestion.

Instruments dérivés

Stratégies sur les contrats financiers

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☒ Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture : le portefeuille aux risques de marché (taux et actions) : cette couverture porte soit sur une poche d'actifs, soit sur des titres individuels, par l'utilisation de contrats à terme.
- ☒ Exposition : augmenter l'exposition à un indice actions, de taux ou à un titre.
- ☒ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options sur actions, taux et indices de marchés actions/taux
- ☒ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☒ Dérivés de crédit : des CDS sur indices crédit ITRAXX européen de manière accessoire (exclusivement en couverture).

Titres intégrant des dérivés

L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents), y compris en obligations convertibles contingentes (dites CoCos), libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP, dont 10% maximum en CoCos, avec une sensibilité maximum aux actions de 10% de l'actif net.

L'investissement en obligations convertibles est réalisé de manière directe et indirecte.

Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Le recours à d'autres titres intégrant des dérivés est exclu. Le Fonds peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Fonds n'a pas vocation à les conserver.

Dépôts

Le Fonds pourra effectuer dans la limite de 20 % de l'actif, des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

PROFIL DE RISQUE

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Fonds, ici compris dans une fourchette de 0 à 7. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Fonds une variation de 1 % des taux d'intérêt. Une sensibilité de 7 se traduit ainsi, pour une hausse de 1 % des taux, par une baisse de 7% de la valorisation du Fonds. Le risque de taux peut être direct et/ou indirect au travers des OPC sélectionnés.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le risque de crédit peut être direct et/ou indirect au travers des OPC sélectionnés. La réalisation de ce risque peut entraîner par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés :

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de marché actions :

L'exposition aux marchés actions est directe et indirecte à travers la détention d'OPC. Elle n'excède pas 50% de l'actif net de l'OPCVM hors sensibilité aux obligations convertibles. Elle pourra, par conséquent, également résulter de la souscription par le Fonds d'obligations convertibles, celles-ci induisant une sensibilité maximum aux actions de 10 % de l'actif net du Fonds. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du Fonds pourra diminuer.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité qui est suivi au travers du monitoring du nombre de transactions sur les valeurs considérées. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Le Fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque de change :

Le porteur peut être exposé, à titre accessoire, à un risque de change. Certains éléments de l'actif peuvent être exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du Fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque associé aux obligations convertibles :

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

DUREE DE PLACEMENT

La durée de placement recommandée est de cinq (5) ans minimum.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq (5) ans.

RAPPORT D'ACTIVITE

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER¹

Etats-Unis

Entre juin 2025 et juin 2026, l'économie américaine a fait preuve d'une résilience notable malgré un environnement international marqué par de nombreuses incertitudes. La croissance est demeurée solide, portée par la consommation des ménages et par le dynamisme de l'investissement privé, notamment dans les infrastructures technologiques et l'Intelligence Artificielle. Au premier trimestre 2026, le PIB américain a progressé de 2,1 % en rythme annualisé, illustrant la capacité de l'économie à évoluer à un niveau proche de son potentiel de croissance. Les tensions au Moyen-Orient et autour du détroit d'Ormuz ont ravivé la prime de risque² et provoqué une forte hausse temporaire des prix de l'énergie. La fin du semestre a toutefois été marquée par une détente progressive, liée aux discussions indirectes entre les Etats-Unis et l'Iran et à la reprise partielle du trafic dans le détroit. Le Brent est revenu à 72,92 dollars au 30 juin 2026, après un point haut à 118,35 dollars le 31 mars 2026. L'inflation³ reste néanmoins élevée, mais le ralentissement graduel de l'inflation sous-jacente⁴ réduit l'urgence d'un nouveau resserrement monétaire.

Zone euro

La zone euro a évolué dans un contexte plus fragile. L'activité a nettement ralenti au deuxième trimestre 2026, les enquêtes de conjoncture signalant une activité proche de la stagnation. Après un PIB limité à +0,1 % au premier trimestre, la croissance 2026 a été révisée en baisse, autour de 0,5 % / 0,6 %, nettement en deçà du potentiel. L'inflation demeure supérieure au scénario initial et devrait s'établir autour de 3 % en moyenne en 2026, avant de reconverger progressivement vers 2 % en 2027. Cette hausse s'explique principalement par l'énergie et ses effets indirects. La zone euro reste plus vulnérable que les Etats-Unis à ce choc, du fait de sa dépendance énergétique plus importante et d'une demande intérieure plus faible. La politique budgétaire apporte néanmoins un soutien à moyen terme. Le plan allemand d'infrastructures de 500 Md€ sur dix ans et la hausse graduelle des dépenses militaires européennes devraient soutenir l'activité en 2026-2028. Ces mesures restent toutefois progressives et ne compensent pas entièrement, à court terme, le choc énergétique et la faiblesse de la demande intérieure.

Taux monétaire

En 2025, les deux grandes banques centrales ont engagé un mouvement d'assouplissement, mais avec des rythmes très différents. La Banque centrale européenne (BCE) a mené l'un de ses cycles de réduction les plus rapides, ramenant son taux de dépôt à 2 % en juin 2025, avant de marquer une pause au second semestre. La Réserve fédérale américaine (Fed), de son côté, n'a abaissé ses taux qu'en fin d'année, avec trois réductions entre septembre et décembre 2025, pour les ramener dans la fourchette 3,50 – 3,75 %, face à un marché du travail qui montrait des signes d'essoufflement. Le premier semestre 2026 a toutefois rebattu les cartes. Le choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient et aux tensions autour du détroit d'Ormuz a ravivé les pressions inflationnistes, conduisant les banques centrales à adopter un ton plus restrictif. Aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine maintient une posture attentiste face à une économie toujours résiliente et à une inflation qui demeure supérieure à son objectif, tout en observant les signes de ralentissement de l'inflation sous-jacente avant d'ajuster sa politique monétaire. En zone euro, la Banque centrale européenne a relevé son taux de dépôt de 2,00 % à 2,25 % en juin 2026, et une nouvelle hausse de 25 points de base reste possible afin d'assurer un retour durable de l'inflation vers sa cible.

¹ Période concernée : 30 juin 2025 – 30 juin 2026 / Date des données chiffrées : 30 juin 2026, sauf mention contraire / Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Rémunération supplémentaire qu'un investisseur exige pour accepter un risque plus élevé que celui d'un actif considéré comme sans risque.

³ Hausse générale et durable des prix dans une économie.

⁴ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, principalement l'énergie et les produits alimentaires.

Taux longs⁵

Durant l'année 2025, les marchés obligataires ont évolué selon des trajectoires très contrastées entre les États-Unis et l'Europe. Aux États-Unis, les rendements se sont détendus, portés par un ralentissement modéré de la croissance et une inflation plus contenue. À l'inverse, l'Allemagne a connu une nette remontée de ses taux principalement en réaction au vaste plan de relance de 500 milliards d'euros annoncé par le chancelier Friedrich Merz, qui a accru les anticipations d'émissions souveraines et soutenu les anticipations de demande intérieure. En France, les taux se sont également tendus mais pour des raisons de crédibilité budgétaire et politique. Le premier semestre 2026 a été dominé par les développements géopolitiques au Moyen-Orient et par leurs conséquences sur les anticipations d'inflation. Les tensions autour du détroit d'Ormuz ont d'abord provoqué une remontée des taux longs, les marchés intégrant un risque de choc énergétique plus durable. La détente progressive observée en fin de semestre, avec le reflux des prix du pétrole et la reprise partielle du trafic dans le détroit, a ensuite permis une stabilisation des rendements. Au 30 juin 2026, le taux 10 ans américain ressort à 4,47 %, tandis que le Bund allemand 10 ans s'établit à 2,86 %. Les marchés obligataires continuent donc de lire le conflit principalement comme un choc inflationniste plutôt que récessif. Les dettes souveraines offrent désormais davantage de portage⁶, mais leur potentiel de détente reste limité et demeure fortement dépendant de l'évolution des prix de l'énergie, des anticipations d'inflation et des orientations de politique monétaire.

Crédit⁷

Les marchés du crédit ont fait preuve d'une bonne résilience entre juin 2025 et juin 2026, malgré la volatilité⁸ persistante des taux d'intérêt et les inquiétudes liées au ralentissement économique. Les tensions au Moyen-Orient ont provoqué un écartement temporaire des spreads de crédit⁹, mais celui-ci est resté limité et a été rapidement résorbé avec l'amélioration du contexte géopolitique. Le crédit « Investment Grade¹⁰ » comme le « High Yield¹¹ » ont ainsi retrouvé des niveaux de primes de risque proches de ceux observés avant les tensions. Les spreads demeurent globalement resserrés, ce qui continue de justifier une approche sélective privilégiant les émetteurs les plus solides. Les rendements restent néanmoins attractifs, autour de 3,5 % sur l'Investment Grade et de 5,5 % sur le High Yield européen, soutenus par des taux d'intérêt qui demeurent à des niveaux élevés.

Actions¹²

Les marchés actions ont poursuivi leur progression, soutenus par des résultats d'entreprises solides et par l'enthousiasme autour de l'Intelligence Artificielle (IA). L'année boursière a été dominée par l'ampleur des dépenses d'investissement des grands groupes technologiques : environ 400 milliards de dollars ont été investis par les hyperscalers¹³ sur l'exercice, et près de 700 milliards sont prévus en 2026. Les fondamentaux restent solides, mais une grande partie des bonnes nouvelles est déjà intégrée dans les cours, ce qui réduit la marge de sécurité en cas de déception sur les résultats, la monétisation de l'IA ou le contexte géopolitique. La volatilité s'est toutefois détendue en fin de période, le VIX¹⁴ ressortant à 16,45 au 30 juin 2026, après un point haut à 31,05 le 27 mars 2026. Sur la période concernée, le S&P 500 Total Return affiche une performance de 22,3 % et l'EuroStoxx 50 Net Return EUR de 19,3 %.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Rendement qu'un investisseur obtient simplement en conservant une obligation dans le temps, grâce au coupon et/ou au rapprochement du prix de l'obligation vers sa valeur de remboursement à maturité.

⁷ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁸ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁹ Écart de rendement entre une obligation d'entreprise (ou d'un État risqué) et une obligation considérée comme sans risque sur une même maturité, généralement le Bund en Europe ou le Treasury aux États-Unis. Cet écart mesure la prime de risque demandée par le marché pour prêter à un émetteur donné.

¹⁰ Obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹¹ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹² Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹³ Acteurs fournissant des services d'infrastructure informatique à très grande échelle, notamment via des centres de données capables de gérer des volumes massifs de données, de calculs et de trafic.

¹⁴ Le VIX (CBOE Volatility Index) est un indice qui mesure la volatilité implicite anticipée par le marché sur l'indice actions américain S&P 500, à horizon 30 jours. Il est calculé à partir des prix des options sur le S&P 500 : plus les investisseurs achètent des options pour se couvrir contre des mouvements brutaux, plus le VIX monte.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au troisième trimestre 2025, l'impact réel des droits de douane consécutifs au « Liberation Day » voulu par D. Trump n'inquiète plus véritablement les marchés. Notre overlay dynamique se désensibilise nettement aux taux et devient légèrement négatif en duration. Au contraire, l'exposition actions se renforce à 10% en fin de trimestre, en proportions équivalentes entre Euro et US. Comme les chiffres de l'emploi américain surprennent négativement, nous avons conservé néanmoins des protections mises en place préalablement à cet exercice. Par ailleurs, le scénario de baisses de taux de la Fed que le marché a semblé valider, ne nous a pas paru pertinent. Aussi rentrons-nous une stratégie optionnelle sur le SOFR plutôt positionnée à la stabilité des taux directeurs américains à l'horizon fin 2027.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2025, si l'inflation consécutive aux tarifs n'est plus un sujet, le marché du travail marque toutefois le pas mais sans crainte excessive. Dans ce contexte, notre overlay a continué de privilégier les actions avec un poids d'environ 7% à fin décembre. L'exposition en duration est restée négative une grande partie de ce trimestre et est remontée très légèrement à fin décembre. Tactiquement, nous pensons que la prime de terme sur la courbe américaine devrait continuer de se reformer, résultat des tarifs douaniers et des décisions budgétaires. Aussi, nous avons mis en place une stratégie à la pentification du 10-30 ans sur les taux US. Nous soldons notre exposition aux midcap allemandes achetées en début d'année civile qui ont bien progressé ainsi que sur les dividendes américains, la plus grande partie du chemin ayant été accomplie.

Au cours du premier trimestre 2026, l'allocation stratégique est reconduite, constituée à 20% d'actions de la zone euro, d'environ 75% d'obligations crédit Investment Grade Euro, de 4% de High Yield Euro et de 10% de Bund pour ajuster la sensibilité. Notre overlay dynamique se maintient autour de 7% avant d'être réduit à 5% en mars concomitamment avec les attaques américaines sur l'Iran, par cession de l'exposition européenne. Quant à la duration, elle est restée proche de zéro. Tactiquement, nous initions une position sur le Gilt mais le déclenchement du conflit nous la fait vendre assez rapidement. De même que nous sortons de la pente 10-30 américaines. Côté actions, nous initions une position à la surperformance des midcap américaines, portées par un contexte de taux plus favorables et avec une exposition importante à l'intelligence artificielle. Mais, pour les mêmes raisons que précédemment citées, nous sommes amenés à la solder rapidement. En revanche, après la forte correction observée sur les actions émergentes, dont l'exposition aux producteurs de puces et mémoires à destination de l'intelligence artificielle est très élevée, nous ouvrons une position sur cette zone, d'abord modestement à 0,5%. En début d'année, nous ouvrons une position sur les dividendes américains versés en 2027 : décotés avec peu d'exposition aux valeurs technologiques, qui traditionnellement versent peu de dividendes. Nous mettons par ailleurs en place des protections optionnelles très rapidement après déclenchement du conflit.

Lors du second trimestre, nous réduisons temporairement de 5 points l'allocation stratégique actions, tout en conservant nos protections optionnelles, que nous gérons dynamiquement. Ainsi, nous avons aussi mis en place des calls long (septembre et décembre) pour bénéficier d'un potentiel rebond. L'overlay dynamique se resensibilise progressivement et nettement au risque actions avec une exposition finale de 12% dont 7% sur les US et 5% sur la zone euro. Symétriquement, la duration négative est renforcée pour atteindre -0,75 pt en fin de semestre répartis entre Europe et US. Tactiquement, nous soldons notre exposition sur la NOK/USD, initiée en 2025, qui a tiré profit de l'envolée des matières premières. Nous renforçons la thématique IA au travers de l'exposition aux actions émergentes (1%) et nous soldons notre position sur les dividendes US, pour prise de profits.

Poche actions

Performance :

	Ofi Invest ESG Allocation Flexible - Actions	Indice de référence
30/06/2025 – 30/06/2026	+20,1%	+22,4%

La poche actions titres vifs affiche une sous-performance de 230 points de base (bps) particulièrement impactée par l'effet sélection à hauteur de 373 bps, tandis que l'allocation sectorielle contribue positivement de 143 bps.

Dans un contexte de tensions géopolitiques autour du détroit d'Hormuz, les valeurs pétrolières, notamment producteurs d'or noir, ont été fortement plébiscitées par les investisseurs au premier semestre 2026. En tant qu'acteur de l'investissement socialement responsable, nous sommes par nature absent de ces valeurs, conduisant ainsi à un coût de 162 bps sur la contribution relative. Nonobstant cet impact idiosyncratique, la performance a également été impactée par un effet sélection négatif dans le secteur de la technologie de -196 bps (SAP, Nemetschek et Nokia) mais partiellement compensé par un effet allocation de +173 bps. De même, l'effet sélection sur les financières (+70 bps) et les services de communication (+80 bps) ont contribué positivement au Fonds.

En termes de mouvements, durant l'été 2025 nous avons profité de la faiblesse des acteurs technologiques suites aux inquiétudes face à un risque de bulle sur l'intelligence artificielle (exagérées selon nous) pour renforcer notamment ASML et STMicroelectronics, pris des bénéfices sur les valeurs bancaires et initier Aperam en fin d'année. Le premier semestre 2026, impacté par le conflit iranien, nous a conduit à céder Accor et alléger LVMH ainsi qu'à mettre une stratégie de couverture ; puis sur le second trimestre nous avons pris des bénéfices sur certaines valeurs exposées à l'intelligence artificielle (Infineon, ASML, Legrand) tout en se réexposant à des valeurs dites cycliques à l'instar de Hermes, LVMH, Intesa ou encore Kion.

PERFORMANCE DU FONDS

Nom_Parts	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Allocation Flexible PART I	FR0010941302	30/06/2025	30/06/2026	4,86%	5,29%	16 356,69 €	17 151,84 €
Ofi Invest ESG Allocation Flexible PART VVV ALLOCATION FLEXIBLE	FR0013421955	30/06/2025	30/06/2026	4,04%	4,59%	117,79 €	122,55 €
Ofi Invest ESG Allocation Flexible PART X	FR0007493010	30/06/2025	30/06/2026	4,86%	5,29%	5 358,98 €	5 619,50 €

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	38 084 149,78	39 688 440,78
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	BE6365314770	SYEN SA 3.375 05-31	601 926,00	797 190,00
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3223939466	MERC KG 3.75 11-55	698 453,00	194 532,00
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS2552369469	RED ELE 4.625 PERP		611 222,00
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OPC	FR001400SDL2	AM LAB ISR ACT EMERG	560 972,45	
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3284416917	OP CORP 3.25 01-32	556 482,24	98 137,00
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3226542861	VERI CO 3.996 06-56	533 000,00	533 489,55
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3274805376	EON SE 3.448 01-34	526 000,00	98 814,00
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	FR001400XHU4	BNP PAR 3.945 02-37		502 800,00
OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3153087559	ING GRO 3.875 08-37	500 000,00	

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

01/07/2025 : nouveau siège social de la Société de gestion : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux ; nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342.

Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.

Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

01/01/2026 : ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du label ISR : le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.

01/01/2026 : augmentation des frais de gestion max qui passent à 1,20% pour la part VYV Allocation Flexible.

16/04/2026 : mise en place LMT : (i) dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »), (ii) mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« swing pricing »).

INFORMATIONS SPECIFIQUES

TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC)

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés)

- Futures : 13 438 611 euros
- Options : 457 753 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC

- Néant.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

RECAPITULATIF DES CAS ET CONDITIONS DANS LESQUELS LE PLAFONNEMENT DES RACHATS A, AU COURS DE LA PERIODE, ETE DECIDE.

Néant.

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- une analyse qualitative complémentaire ;
- une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du Règlement général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

DROITS DE VOTE

La politique menée par la Société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

La Société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

[Article 8](#)

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Les informations périodiques pour le produit financier visé à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 sont disponibles en annexe du présent rapport.

REMUNERATION

Politique et pratique de rémunération du personnel du gestionnaire

[Préambule](#)

La politique de rémunération conduite par Ofi Invest Asset Management participe à l'atteinte des objectifs que cette dernière s'est fixée en qualité de société d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque. La présente politique de rémunération qui découle de la politique de rémunération « chapeau » d'Ofi Invest est établie en conformité avec les réglementations française et européenne, sous réserve des dispositions applicables au regard des législations locales le cas échéant, notamment en matière sociale et/ou fiscale ainsi qu'avec les dispositions réglementaires applicables en la matière aux sociétés soumises à la régulation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), telles qu'édictees par le Code monétaire et financier, et notamment à ce titre au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF), les positions prises par cette même autorité en la matière ainsi qu'avec les recommandations émanant de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). Elle est applicable dans l'ensemble des principes qu'elle énonce à l'ensemble des collaborateurs d'Ofi Invest Asset Management.

Principes

La politique de rémunération au sein d'Ofi Invest Asset Management est déterminée de manière à éviter les situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt de ses clients. La rémunération globale se compose des éléments suivants :

- la rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante ;
- le cas échéant une rémunération variable dont l'enveloppe globale est fixée en fonction du contexte et des résultats de l'entreprise et qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, ce notamment en fonction de la réalisation par un collaborateur considéré d'objectifs définis en début d'année mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci ;
- un accord de participation et d'intéressement dont bénéficient, dès lors qu'ils remplissent les conditions prévues audit accord¹⁵, les salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S.) Ofi Invest en France.

Cette rémunération globale peut, le cas échéant, être complétée par des dispositifs complémentaires, tels que décrits à la présente politique.

Rémunération fixe

La rémunération fixe d'un collaborateur a exclusivement vocation à refléter/rémunérer :

- les obligations liées à la définition du poste, la responsabilité exercée ainsi que le niveau de compétences requis ;
- l'expérience acquise, l'expertise et les connaissances propres au salarié considéré ;
- l'effort de l'entreprise pour attirer ou retenir un collaborateur, en fonction de la nature du poste, du contexte de l'entreprise ou du marché ;
- le cas échéant, le niveau de salaire minimum tel que prévu par une convention collective ou tout autre accord ou législation applicable de ce type, sans prise en considération de la notion de performances, qu'il s'agisse des performances individuelles du collaborateur ou de celles des activités exercées au sein d'Ofi Invest Asset Management.

Elle est versée en numéraire ; elle peut cependant comprendre des avantages en nature (voitures de fonction, ...), aux conditions et modalités alors fixées.

Il est précisé que le niveau des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management à ses collaborateurs est en ligne avec les pratiques de marché dans son secteur d'activité en France ; en tout état de cause, la composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour permettre la plus grande souplesse en ce qui concerne la composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de n'en verser aucune.

Cette rémunération est revue périodiquement, conformément en cela aux règles applicables en la matière.

Rémunération variable

Dans un souci de clarté, il est rappelé que l'expression « rémunération variable » s'entend dans le cadre de la présente politique comme une référence à la seule rémunération variable individuelle, à l'exclusion des sommes éventuellement versées au titre d'un accord d'intéressement et de participation. Il est précisé que la partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles ; elle est déterminée de manière à favoriser une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des portefeuilles gérés, y compris les risques en matière de durabilité. La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises.

¹⁵ Pour plus d'information, il convient de se référer audit accord lequel ne donne pas lieu à développement particulier dans le cadre de la présente politique.

Dispositif général

La détermination de la rémunération variable d'un collaborateur s'inscrit, au titre d'un exercice considéré, dans un processus individualisé, fondé notamment sur son comportement tout au long de l'exercice considéré et l'atteinte des objectifs fixés en lien avec son manager ; ce processus vise notamment à :

- favoriser une gestion saine et efficace du risque et, en conséquence de quoi, prévenir toute situation de conflit d'intérêts ;
- éviter, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients ;
- intégrer, aux conditions et modalités de la réglementation applicable et des procédures mises en œuvre à ce titre au sein d'Ofi Invest Asset Management, une approche fondée sur une appréciation de la prise en compte des risques de durabilité dans les méthodologies, comportements et actions des collaborateurs ainsi que l'incidence que pourrait avoir la survenance d'un événement associé à de tels risques dans l'attribution d'une rémunération variable.

Pour mémoire, les risques de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ». Sont notamment considérés comme des risques de durabilité les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.

Détermination de l'enveloppe annuelle de rémunération variable

Le montant de rémunération variable est défini chaque année en suivant le processus décrit ci-après :

- l'enveloppe globale annuelle d'Ofi Invest Asset Management est validée, pour l'ensemble des collaborateurs, en tenant compte des résultats financiers et extra-financiers de la société, dans des conditions permettant une saine répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de celle-ci ;
- cette enveloppe est répartie entre les différentes directions de l'entité en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, les performances obtenues au titre de l'exercice considéré, leur intérêt stratégique, la performance commerciale et des critères de durabilité ;
- pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes en prenant en compte, entre autres, :
 - la réalisation des objectifs fixés aux salariés ;
 - leur contribution à la gestion des risques ;
 - le respect des objectifs SFDR dès lors qu'ils ont été fixés.

En application du point précité/des critères retenus pour *les personnels identifiés*¹⁶, l'attribution d'une rémunération variable est fondée sur l'appréciation de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes. Il est toutefois rappelé que la rémunération variable d'un collaborateur n'en reste pas moins discrétionnaire dans son principe ou dans son montant.

L'éligibilité à la rémunération variable est subordonnée à la présence effective du salarié dans l'entreprise au 31 décembre de l'année à laquelle se rapporte la rémunération variable. Cette prime discrétionnaire rémunère à la fois des périodes de travail et des périodes de congés. Autrement dit le départ en congés n'a pas d'incidence sur son montant. Elle ne rentre pas dans l'assiette de calcul du 10ème congé. Le montant des rémunérations variables individuelles versées les années précédentes ne lie pas l'employeur dans la détermination du montant de la rémunération variable d'un collaborateur pour les années suivantes.

Pour les collaborateurs n'entrant pas dans la catégorie des personnels identifiés¹⁷, la rémunération variable qui leur a éventuellement été attribuée au titre de l'année N est versée en février de l'année N+1, en intégralité et en numéraire.

¹⁶ Cf. infra.

¹⁷ Pour lesquels les dispositifs d'allocation/de versement est précisé infra.

Rémunération variable garantie

Sont interdites, hormis au titre de la première année suivant l'embauche d'un salarié, les clauses visant à instaurer, ou induisant de fait, une rémunération variable garantie.

Communication

Les étapes et le calendrier d'évaluation des performances sont communiqués aux collaborateurs concernés une fois par an.

Progression et évolution de carrière

La progression et l'évolution de carrière tiennent notamment compte de l'atteinte par le collaborateur des objectifs définis annuellement ; pour les collaborateurs considérés comme personnel identifié, l'appréciation effectuée dans le cadre du Comité des Nominations et des Rémunérations est notamment fondée sur le respect/l'atteinte des critères listés en annexe de la présente politique.

Dispositif de rémunération variable applicable au personnel identifié

Il est rappelé que les réglementations applicables en matière de rémunération tant aux sociétés de gestion (telles que notamment issues de la directive 2011/61/UE et/ou de la directive 2009/65/CE) prévoient des modalités d'attribution et/ou de versement de la rémunération variable spécifiques pour les personnels définis comme constituant les « preneurs de risque » ou les personnes assimilées par la réglementation à ceux-ci, ensemble désignés sous l'appellation de « personnel identifié ». Ces modalités sont décrites dans leurs principes ci-après et définies plus précisément, notamment dans l'identification des personnes concernées/dans les critères d'attribution de la rémunération variable, en annexe de la présente politique.

Personnel identifié

Sont considérés généralement, par application des réglementations visées en préambule du présent paragraphe (et de la directive MiFID II), comme personnel identifié les personnes exerçant les fonctions suivantes :

- les membres exécutifs et non exécutifs de l'organe de direction de la société, selon sa structure juridique, tels que les administrateurs, le directeur général ainsi que les membres exécutifs et non exécutifs dudit organe ;
- la direction générale ;
- les responsables des fonctions de contrôle ;
- les personnes exerçant les fonctions suivantes : Directeur des Ressources Humaines, Directeur du développement commercial, Directeur Produits, Solutions clients et Marketing Produits¹⁸ ;
- les responsables de la recherche en finance et investissements ;
- les autres preneurs de risque¹⁹ à savoir les membres du personnel dont les activités professionnelles – que ce soit à titre individuel ou collectif, comme membres d'un groupe (par exemple, une unité ou une partie d'un département) – peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque de la société (gestion des participations, ...) ou, pour les sociétés de gestion, sur un actif qu'elle gère, y compris les personnes en mesure de conclure des accords, adopter des positions et prendre des décisions ayant un impact significatif sur les positions de risque de la société ou d'un actif qu'elle gère. Cette catégorie de membres du personnel peut inclure, par exemple, des vendeurs, des opérateurs de marché individuels et de salles de marchés spécifiques ;
- les équipes commerciales (en application de la directive MiFID II) ;
- les membres du personnel ayant une rémunération aussi élevée ou plus élevée que celles des « preneurs de risque » sauf à démontrer qu'ils n'ont pas d'influence sur le risque de la structure ou des fonds qu'elle gère (présomption réfragable) (cf. sur ce point la position AMF 2013-11).

¹⁸ Cette catégorie comprend les membres du personnel responsables du marketing au sens des orientations de l'ESMA ESMA/2013/232 et ESMA/2016/575

¹⁹ Cette catégorie comprend les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille au sens des orientations de l'ESMA ESMA/2013/232 et ESMA/2016/575.

A noter que les membres du personnel responsables de l'administration au sens des orientations de l'ESMA ESMA/2013/232 et ESMA/2016/575 sont couverts par la politique de rémunération d'Ofi Invest. Les fonctions de Direction administrative, Direction Financière et Direction Juridique ne sont pas mentionnées dans la liste du personnel identifié supra car ces fonctions sont logées au sein d'Ofi Invest holding et sont couvertes par la politique de rémunération d'Ofi Invest holding. La rémunération variable des personnels considérés comme personnels identifiés en application de l'alinéa précédent est soumise à des conditions d'attribution et des modalités de versement particulières ainsi qu'à la possibilité de se voir appliquer un malus, ce par application des règles décrites ci-après. Pour Ofi Invest Asset Management, une liste des fonctions concernées par la qualification de « personnel identifié » telle que précédemment définie, figure en annexe de la présente politique.

Critères d'appréciation

Conformément aux préconisations formulées par la réglementation, l'appréciation d'un collaborateur ne saurait reposer sur des critères exclusivement quantitatifs ; elle ne saurait davantage reposer sur des critères exclusivement qualitatifs, pas plus que sur des critères imprécis. La politique de rémunération établie pour Ofi Invest Asset Management fixe en conséquence, pour chaque fonction identifiée, des critères d'appréciation respectant les préconisations précitées et permettant leur évaluation dans le cadre du processus de détermination de la rémunération variable annuelle. Il est précisé que les critères retenus sont précisés en annexe de la présente politique.

Conflit d'intérêts

La définition des critères d'évaluation et leur pondération vise à gérer les situations de conflits d'intérêts. Ces modalités d'encadrement s'inscrivent plus globalement dans le dispositif de gestion des conflits d'intérêts mis en place au sein de cette politique.

Application d'un plafond

Le quotient de la part variable de la rémunération totale rapportée à la rémunération fixe de base du personnel identifié est soumis à un plafond ; ce plafond est arrêté. Ainsi, la rémunération variable est limitée à 100% de la rémunération fixe. Ce plafond peut être porté pour certains cas exceptionnel à 200% après avis du Comité des Rémunérations et Nominations et validation par le Conseil d'Administration ou Directoire le cas échéant.

Modalités de versement : principe du différé

Pour le personnel identifié, le versement de la rémunération variable attribuée au titre de l'année N sera effectué pour partie en année N+ 1 et pour le solde de manière différée, ce aux conditions et modalités suivantes :

- En année N+1 (dans le courant du premier trimestre) :
 - pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200K€, versement de la totalité en numéraire ;
 - pour les personnes dont la rémunération variable est comprise entre 200K€ et 300K€ : versement en numéraire de 60% de l'enveloppe de rémunération variable attribuée pour l'année N ;
 - pour les personnes dont la rémunération variable est strictement supérieure à 300K€ : versement en numéraire de 40% de l'enveloppe de rémunération variable attribuée pour l'année N.
- Pour la part différée (respectivement 40% et 60%) :
 - le versement de la part différée (soit 40% de la rémunération variable pour les personnes pour lesquelles la rémunération variable est comprise entre 200K€ et 300K€ et 60% de la rémunération variable pour les personnes pour lesquelles la rémunération variable excède 300K€) est étalé sur les trois exercices postérieurs à celui du versement du montant initial, soit respectivement en N+2, N+3 et N+4, avec un rythme de versement qui ne doit pas être plus rapide qu'un prorata temporis ;
 - la partie différée n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son attribution effective.

Panier de référence et principe d'indexation de la part différée

Pour les bénéficiaires d'une rémunération variable supérieure à 200K€, la part différée de ladite rémunération verra son montant (pour toute la durée du différé) indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds d'un panier d'OPC/d'actifs, représentatif de la composition globale des fonds gérés par Ofi Invest Asset Management. Ce panier est déterminé par la Direction des Risques d'Ofi Invest Asset Management et validé annuellement par la Direction Générale. La Direction des Risques d'Investissement recalcule la valeur du panier moyen à chaque périodicité.

Dispositif de malus

L'acquisition et/ou le versement de la partie différée de la rémunération variable sont subordonnés au respect de conditions tenant notamment aux résultats de l'entreprise du collaborateur concerné, à l'activité de la ligne métier considérée et, le cas échéant, à des critères individuels. Dans l'hypothèse où lesdites conditions ne seraient plus remplies ou pas respectées, il pourra alors être fait application par l'entité considérée d'un malus sur la part de rémunération variable différée non encore versée au(x) collaborateur(s) concerné(s). Les conditions de mise en œuvre dudit malus/sa quotité sont les suivantes :

Peut donner lieu à l'application d'un malus qui peut atteindre 100% du différé non encore versé :

- toute action du collaborateur qui entraînerait une diminution significative des performances financières de la société ou un impact notable sur la situation de la société en termes de capital/fonds propres ;
- une augmentation significative du niveau de risque supporté par l'entité à laquelle le collaborateur a contribué ;
- la preuve d'un comportement fautif ou frauduleux ou d'erreurs anormales du collaborateur dans la conduite des opérations/réalisation des tâches au titre de l'exercice considéré ;
- le non-respect des process et du code de déontologie ;
- un évènement survenu matérialisant un risque ou ayant une incidence sur le respect de la réglementation applicable (sanctions, manquements, infractions confirmées) auquel le collaborateur a contribué.

Il est précisé que le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur.

Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le présent dispositif de rémunération, et notamment qui conduirait à ce titre à entraver le principe d'application des dispositions relatives au malus, est interdit.

Incitation à Long Terme (LTIP)

En complément de la rémunération variable allouée au titre d'un exercice considéré, le Comité des Nominations et des Rémunérations a la faculté de proposer au Conseil d'Administration d'Ofi Invest, sur proposition de la Direction générale d'Ofi Invest, la mise en place de plans d'intéressement à long terme au bénéfice de certains collaborateurs de la société, permettant d'aligner les intérêts des collaborateurs concernés avec ceux des actionnaires et de favoriser la conservation des talents au sein de l'entreprise. Les modalités de ces plans sont fixées en tant que de besoin chaque année par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Gouvernance en matière de politique de rémunération

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est l'un des comités spécialisés du Conseil d'Administration d'Ofi Invest Asset Management. Il donne un avis sur les éléments relatifs à la rémunération des collaborateurs d'Ofi Invest Asset Management, et celle des dirigeants sur proposition du Directeur Général d'Ofi Invest Asset Management et sur le cadre de la politique de rémunération d'Ofi Invest Asset Management. Il notifie ses recommandations et propositions à l'organe de gouvernance, ledit organe arrêtant la politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice. La présente politique de rémunération est définie par le Directeur Général d'Ofi Invest Asset Management et soumise annuellement pour avis au Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest Asset Management qui s'assure de sa correcte mise en œuvre par la Direction Générale. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest Asset Management, le Directeur des Ressources Humaines d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines d'Ofi Invest Asset Management étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction en charge de la conformité d'Ofi Invest Asset Management afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur. Le contrôle de sa correcte application est effectué annuellement par la Direction de la Conformité des Risques et de la RSE d'Ofi Invest pour la Direction Générale et les membres du COMEX et par la Direction des Risques d'Ofi Invest Asset Management pour les autres collaborateurs. Cette politique fera l'objet d'un réexamen en cas de modification importante et pertinente des activités commerciales ou de l'organisation de la société ; toute évolution de celle-ci sera soumise à l'approbation systématique par l'organe de Direction après avis de la Direction en charge de la conformité d'Ofi Invest Asset Management.

Reporting

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération se conforment aux exigences réglementaires en matière de publication d'information sur la politique de rémunération.

Délégation

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce ou tout autre externalisation de la fourniture d'un service d'investissement, chaque société veillera à ce que tout délégataire ou entreprise objet de l'externalisation soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération conformes aux réglementations en vigueur.

Historique des modifications de la politique de rémunération

La politique de rémunération d'Ofi Invest Asset Management a été actualisée en mars 2026*.

Elle est disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

* Historique :

Versions Précédentes		
Version	Date	Commentaire
1	06/02/2017	Création de la politique
2	22/12/2022	Revue périodique
3	15/02/2023	Revue périodique
4	16/04/2024	Revue périodique
5	30/12/2024	Revue périodique
6	05/03/2026	Revue périodique, ajustement des critères

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

INFORMATIONS FISCALES

REGIME FISCAL

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Direction juridique

127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 30 juin 2026



OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2026)





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2026**

OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 30 juin 2026 - Page 2****Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 30 juin 2026 - Page 3****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 30 juin 2026 - Page 4**

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.09.10 17:21:45 +02:00

Bilan Actif au 30 juin 2026 en euros

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	57 623 048,88	63 938 174,55
Actions et valeurs assimilées (A)	11 622 555,01	12 489 005,75
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 622 555,01	12 489 005,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	42 316 850,40	46 474 338,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	42 316 850,40	46 474 338,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 116 126,53	4 680 662,17
OPCVM	3 116 126,53	4 680 662,17
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	567 516,94	294 167,81
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	57 623 048,88	63 938 174,55
Créances et comptes d'ajustement actifs	880 386,86	528 012,40
Comptes financiers	191 712,37	2,84
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1 072 099,23	528 015,24
Total Actif I+II	58 695 148,11	64 466 189,79

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 juin 2026 en euros

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	55 378 777,61	58 404 722,49
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2 668 278,20	5 035 607,90
Capitaux propres	58 047 055,81	63 440 330,39
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	58 047 055,81	63 440 330,39
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	531 965,20	267 991,47
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	531 965,20	267 991,47
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	51 342,24	473 561,85
Concours bancaires	64 784,86	284 306,08
Sous-total autres passifs IV	116 127,10	757 867,93
Total Passifs : I+II+III+IV	58 695 148,11	64 466 189,79

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 juin 2026 en euros

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	289 761,66	324 932,93
Produits sur obligations	1 203 692,24	1 002 730,74
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	9 770,56	15 646,37
Sous-total Produits sur opérations financières	1 503 224,46	1 343 310,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 713,13	-9 276,14
Sous-total Charges sur opérations financières	-4 713,13	-9 276,14
Total Revenus financiers nets (A)	1 498 511,33	1 334 033,90
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-247 824,09	-233 628,97
Frais de gestion de la société de gestion	-247 824,09	-233 628,97
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-247 824,09	-233 628,97
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	1 250 687,24	1 100 404,93
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-98 555,60	15 370,86
Sous-total Revenus nets I = C+D	1 152 131,64	1 115 775,79

Compte de résultat au 30 juin 2026 en euros (suite)

	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 239 325,75	2 547 070,32
Frais de transactions externes et frais de cession	-505 663,38	-143 477,43
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	733 662,37	2 403 592,89
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-39 054,03	50 994,48
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	694 608,34	2 454 587,37
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	807 714,31	1 417 275,06
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	10 602,64	-4 921,90
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	818 316,95	1 412 353,16
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 221,27	52 891,58
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	821 538,22	1 465 244,74
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	2 668 278,20	5 035 607,90

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents), d'actions de la zone OCDE (hors pays émergents), de parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et « +7 ».

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section Catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents) et d'actions de la zone OCDE (hors pays émergents).

L'équipe de gestion détermine le taux d'exposition du portefeuille à ces différentes classes (taux et action) et sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles pour la partie Taux et l'exposition sectorielle pour la partie Actions.

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée.

Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone OCDE (hors pays émergents).

Au sein de ce gisement, les titres sont sélectionnés selon :

- une vue ESG
- une vue qualitative sur l'émetteur public ou l'entreprise (business model, positionnement, management) ;
- une vue financière : analyse de la situation financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Actif net					
en EUR	58 047 055,81	63 440 330,39	58 120 687,01	50 879 925,13	53 446 696,82
Nombre de titres					
Catégorie de parts X	8 806,0000	8 806,0000	8 806,0000	8 316,0000	8 391,0000
Catégorie de parts I	322,5180	651,2300	742,3200	719,5800	1 267,3500
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE	24 722,5160	47 515,6120	32 355,0640	27 516,4080	16 718,6790
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts X en EUR	5 619,50	5 358,98	4 930,48	4 573,12	4 230,16
Catégorie de parts I en EUR	17 151,84	16 356,69	15 048,80	13 958,06	12 911,29
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE en EUR	122,55	117,79	109,15	101,97	94,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts X en EUR	181,00	304,79	173,08	-2,58	149,78
Catégorie de parts I en EUR	552,45	930,27	528,28	-7,89	457,16
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE en EUR	3,01	5,90	3,08	-0,77	2,61

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative des parts est calculée chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,50% pour les parts I et X
- 1,20% pour les parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	63 440 330,39	58 120 687,01
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	86 766 074,18	123 595 774,17
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-94 962 015,32	-123 192 481,77
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 250 687,24	1 100 404,93
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	733 662,37	2 403 592,89
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	818 316,95	1 412 353,16
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	58 047 055,81	63 440 330,39

Souscriptions rachats

Catégorie de parts X	
Parts émises	15 380,0000
Parts rachetées	15 380,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	96,2210
Parts rachetées	424,9330
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE	
Parts émises	11 337,5220
Parts rachetées	34 130,6180

Commissions

Catégorie de parts X	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007493010 - OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE X

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0010941302 - OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013421955 - OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE VYV ALLOCATION FLEXIBLE

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	11 623	4 102	2 151	1 931	1 298	2 141
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	7 561	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-1 168	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	18 016	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	42 317	42 317	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	192	-	-	-	192
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-65	-	-	-	-65
Hors-bilan					
Futures	NA	-274	-	-	-
Options	NA	-	1 626	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	42 043	1 626	-	127

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	576	7 447	34 294
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	192	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-65	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-274
Options	1 626	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	1 753	-	576	7 447	34 020

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	GBP +/-	CHF +/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	301	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-49	-15	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	21	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	273	-15	0	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	40 774	1 336	207
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	40 774	1 336	207

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	192	
<i>CACEIS Bank</i>	192	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		65
CACEIS Bank		65

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
LU2244386053 BNP PARIBAS	BNP Paribas Easy Euro High Yield SRI Fossil Free UCITS ETF E Luxembourg	Obligations	EUR	2 478
FR001400SDL2 AMUNDI AM	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS MARCHES EMERGENTS UCITS ETF ACC France	Actions	EUR	638
Total				3 116

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/06/2026
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	460 818,04
Vente à règlement différé	406 099,73
Coupons à recevoir	13 243,64
Souscriptions à recevoir	225,45
Total créances	880 386,86
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-33 797,23
Rachats à payer	-13 227,37
Autre	-4 317,64 ⁽¹⁾
Total dettes	-51 342,24
Total	829 044,62

(1) Frais RTO.

Frais de gestion

Catégorie de parts X	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-0,34
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-0,34
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-1,11
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/06/2026	30/06/2025
Catégorie de parts X		
Revenus nets	1 001 771,72	858 563,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 001 771,72	858 563,91
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 001 771,72	858 563,91
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 001 771,72	858 563,91
Total	1 001 771,72	858 563,91
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/06/2026	30/06/2025
Catégorie de parts I		
Revenus nets	111 983,96	193 789,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	111 983,96	193 789,07
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	111 983,96	193 789,07
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	111 983,96	193 789,07
Total	111 983,96	193 789,07
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE		
Revenus nets	38 375,96	63 422,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	38 375,96	63 422,81
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	38 375,96	63 422,81
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	38 375,96	63 422,81
Total	38 375,96	63 422,81
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/06/2026	30/06/2025
Catégorie de parts X		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	592 143,23	1 825 418,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	592 143,23	1 825 418,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	592 143,23	1 825 418,88
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	592 143,23	1 825 418,88
Total	592 143,23	1 825 418,88
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	66 193,51	412 031,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	66 193,51	412 031,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	66 193,51	412 031,97
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	66 193,51	412 031,97
Total	66 193,51	412 031,97
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/06/2026	30/06/2025
Catégorie de parts VYV ALLOCATION FLEXIBLE		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	36 271,60	217 136,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	36 271,60	217 136,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	36 271,60	217 136,52
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	36 271,60	217 136,52
Total	36 271,60	217 136,52
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				11 622 555,01	20,02
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>11 622 555,01</i>	<i>20,02</i>
ADYEN NV	IT/Communication	EUR	50,00	41 020,00	0,07
AIR LIQUIDE SA	Manufacture	EUR	1 222,00	211 748,16	0,36
AIRBUS SE	Manufacture	EUR	1 416,00	275 468,64	0,47
ALLIANZ SE-REG	Finance/Assurance	EUR	1 120,00	463 792,00	0,80
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	783,00	39 995,64	0,07
APERAM	Manufacture	EUR	3 109,00	132 319,04	0,23
ASML HOLDING NV	Manufacture	EUR	740,00	1 273 836,00	2,19
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	3 131,00	137 294,35	0,24
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	31 647,00	382 422,35	0,66
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Manufacture	EUR	942,00	53 938,92	0,09
BIOMERIEUX	Manufacture	EUR	856,00	58 807,20	0,10
BUREAU VERITAS SA	Science/Technologie	EUR	4 576,00	122 545,28	0,21
CAIXABANK SA	Finance/Assurance	EUR	15 563,00	192 747,76	0,33
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	664,00	58 405,44	0,10
COMMERZBANK AG	Finance/Assurance	EUR	6 036,00	224 720,28	0,39
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce	EUR	2 202,00	174 310,32	0,30
DANONE	Manufacture	EUR	2 754,00	197 571,96	0,34
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	2 052,00	36 556,38	0,06
DSM-FIRMENICH AG	Manufacture	EUR	1 520,00	126 160,00	0,22
E.ON SE	Energie	EUR	8 265,00	148 976,63	0,26
EDP SA	Energie	EUR	16 981,00	77 789,96	0,13
ENEL SPA	Energie	EUR	31 242,00	314 107,07	0,54
ENGIE	Energie	EUR	4 659,00	128 541,81	0,22
ERSTE GROUP BANK AG	Finance/Assurance	EUR	998,00	116 865,80	0,20
ESSILORLUXOTTICA	Manufacture	EUR	515,00	84 485,75	0,15
GENERALI	Finance/Assurance	EUR	3 740,00	159 361,40	0,27
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	84,00	134 232,00	0,23
IBERDROLA SA	Energie	EUR	9 882,00	215 822,88	0,37
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	Commerce	EUR	3 416,00	188 289,92	0,32
INFINEON TECHNOLOGIES	Manufacture	EUR	4 380,00	357 714,60	0,62
INTESA SANPAOLO	Finance/Assurance	EUR	39 421,00	236 131,79	0,41
KBC GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	944,00	112 619,20	0,19
KERRY GROUP PLC-A	Manufacture	EUR	1 418,00	113 936,30	0,20
KION GROUP AG	Manufacture	EUR	3 204,00	124 219,08	0,21
KNORR-BREMSE AG	Manufacture	EUR	745,00	75 692,00	0,13
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	50 327,00	217 211,33	0,37
L'OREAL	Manufacture	EUR	588,00	225 586,20	0,39
LEGRAND SA	Manufacture	EUR	818,00	120 818,60	0,21
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Manufacture	EUR	408,00	197 512,80	0,34
MONCLER SPA	Manufacture	EUR	1 966,00	99 833,48	0,17
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	Finance/Assurance	EUR	215,00	105 027,50	0,18

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEMETSCHEK SE	IT/Communication	EUR	839,00	44 550,90	0,08
PROSUS NV	IT/Communication	EUR	2 005,00	76 169,95	0,13
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	1 440,00	210 312,00	0,36
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	1 820,00	157 357,20	0,27
RENAULT SA	Manufacture	EUR	1 909,00	47 877,72	0,08
SAFRAN SA	Manufacture	EUR	894,00	308 430,00	0,53
SANOFI	Manufacture	EUR	2 326,00	174 636,08	0,30
SAP SE	IT/Communication	EUR	2 754,00	369 036,00	0,64
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Manufacture	EUR	1 697,00	484 323,80	0,83
SIEMENS AG-REG	Manufacture	EUR	651,00	183 028,65	0,32
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	4 122,00	318 919,14	0,55
SOPRA STERIA GROUP	IT/Communication	EUR	478,00	66 728,80	0,11
SPIE SA	Science/Technologie	EUR	1 291,00	65 066,40	0,11
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	1 999,00	128 975,48	0,22
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	7 628,00	252 639,36	0,44
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	Energie	EUR	8 107,00	83 015,68	0,14
THALES	Manufacture	EUR	236,00	53 052,80	0,09
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	EUR	908,00	93 024,60	0,16
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	2 497,00	195 415,22	0,34
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	Manufacture	EUR	565,00	148 030,00	0,26
VALLOUREC SA	Manufacture	EUR	3 703,00	75 874,47	0,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	3 161,00	115 186,84	0,20
WARTSILA OYJ ABP	Manufacture	EUR	3 565,00	118 999,70	0,21
WIENERBERGER AG	Manufacture	EUR	2 038,00	46 058,80	0,08
WOLTERS KLUWER	IT/Communication	EUR	840,00	47 409,60	0,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				42 316 850,40	72,90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				42 316 850,40	72,90
A2A EX AEM 3.625% 30/01/2035	Energie	EUR	296 000,00	298 634,01	0,51
ABERTIS INFRA 3.625% 08/03/2032	Transport	EUR	100 000,00	100 220,17	0,17
ACHMEA BV 5.625% 02/11/2044 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	113 432,16	0,20
ADIDAS AG 3.5% 26/05/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	304 596,23	0,52
AGEAS NV EX FORTIS 4.625% 02/05/2056	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	309 379,94	0,53
AIB GROUP 3.75% 02/12/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	319 000,00	322 742,98	0,56
AIR LIQ FIN 3.0% 05/05/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	196 358,91	0,34
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY FINANCING B 1.125% 11/01/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	189 760,27	0,33
ALLIANDER 3.25% 30/04/2031 EMTN	Energie	EUR	119 000,00	119 913,66	0,21
ALLIANDER 4.5% PERP	Energie	EUR	200 000,00	204 100,09	0,35
ALLIANZ SE 5.824% 25/07/2053	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	116 318,98	0,20

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALPHA BANK 3.75% 06/05/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	268 000,00	271 062,01	0,47
ALPHA BANK 5.0% 12/05/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 181,68	0,18
ALPHABET 3.45% 11/05/2032	IT/Communication	EUR	100 000,00	101 365,94	0,17
AROUNDTOWN 3.25% 02/01/2031 EMTN	Immobilier	EUR	400 000,00	394 324,45	0,68
ASR NEDERLAND NV 6.625% PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	214 675,42	0,37
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05/08/2033	Finance/Assurance	EUR	241 000,00	247 506,99	0,43
AXA 4.375% 29/05/2056 EMTN	Finance/Assurance	EUR	195 000,00	197 568,68	0,34
BALDER FINLAND OYJ 2.0% 18/01/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	187 133,47	0,32
BANCO BPM 3.375% 21/01/2030 EMTN	Finance/Assurance	EUR	198 000,00	201 788,01	0,35
BANCO DE CREDITO SOCIAL 3.5% 13/06/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 199,25	0,34
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.25% 22/04/2038	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	306 482,79	0,53
BANK OF MONTREAL 3.25% 09/01/2032	Finance/Assurance	EUR	361 000,00	364 263,56	0,63
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 21/07/2033	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	301 310,45	0,52
BARCLAYS 4.973% 31/05/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 360,24	0,36
BELFIUS SANV 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 845,14	0,17
BELFIUS SANV 3.375% 28/05/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 816,06	0,35
BK IRELAND GROUP 3.875% 02/04/2034	Finance/Assurance	EUR	199 000,00	203 679,22	0,35
BMS IRELAND CAPITAL FUNDING DAC 3.363% 10/11/2033	Finance/Assurance	EUR	243 000,00	246 408,89	0,42
BNP PAR 3.7796% 19/01/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	202 349,50	0,35
BNP PAR CARDIF 4.414% 27/05/2041	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 055,84	0,35
BOOKING 4.75% 15/11/2034	Admin. privée	EUR	300 000,00	328 747,17	0,57
BPCE 4.0% 20/01/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	410 867,32	0,71
BQ POSTALE 4.0% 03/06/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	402 715,66	0,69
BRITISH TEL 3.375% 17/11/2032	Science/Technologie	EUR	239 000,00	241 266,29	0,42
BUREAU VERITAS 3.375% 01/10/2033	Science/Technologie	EUR	200 000,00	202 506,67	0,35
CA 3.75% 22/01/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 239,89	0,18
CAIXABANK 3.875% 14/05/2038 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	199 513,33	0,34
CAPGEMINI 3.5% 25/09/2034	IT/Communication	EUR	200 000,00	198 680,36	0,34
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.5% 29/11/2032	Manufacture	EUR	200 000,00	216 281,56	0,37
CBRE GI OPENENDED FUND SCA SICAV SIF 4.75% 27/03/2034	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	210 911,72	0,36
CIE GEN DES ETS MICHELIN 3.125% 16/05/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	299 053,27	0,52
CLARIANT INTL FINANCIAL SERV 4.125% 15/01/2032	Admin. privée	EUR	111 000,00	111 463,65	0,19
CNP ASSURANCES 2.5% 30/06/2051	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	377 792,18	0,65
COCA COLA HBC FINANCE BV 4.0% 01/10/2033	Finance/Assurance	EUR	214 000,00	221 108,27	0,38
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.0% 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 060,90	0,18
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08/04/2030	Commerce	EUR	300 000,00	304 253,83	0,52
COVIVIO 4.625% 05/06/2032 EMTN	Immobilier	EUR	200 000,00	210 397,62	0,36
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23/05/2033	Immobilier	EUR	300 000,00	303 275,09	0,52
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.81% 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	208 187,95	0,36

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CRELAN 4.0% 30/04/2037 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 498,70	0,35
CRELAN 5.25% 23/01/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	218 729,73	0,38
DANAHER 3.25% 29/04/2030	Manufacture	EUR	148 000,00	149 377,48	0,26
DANONE 3.785% 01/04/2034 EMTN	Manufacture	EUR	100 000,00	102 511,49	0,18
DANSKE STATSBAER DSB STOG AS 3.625% 22/04/2036	Transport	EUR	135 000,00	137 952,34	0,24
DEUTSCHE BK 1.75% 19/11/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	95 733,32	0,16
DEUTSCHE BK 3.375% 13/02/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 971,29	0,17
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 5.0% 05/09/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	217 776,22	0,38
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	173 748,04	0,30
DNB BANK A 3.0% 15/01/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 962,19	0,35
DNB BANK A 3.125% 20/05/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 852,00	0,17
DSB 3.125% 04/09/2034 EMTN	Transport	EUR	200 000,00	202 827,66	0,35
DZ BANK AG DEUTSCHE ZENTRALGENOSSENSCH 3.706% 15/10/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 241,26	0,35
EAST JAPAN RAILWAY 3.727% 02/09/2037	Transport	EUR	360 000,00	367 944,89	0,63
EATON CAPITAL UN 3.625% 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 892,27	0,35
EDP 4.375% 02/12/2055 EMTN	Energie	EUR	300 000,00	301 503,46	0,52
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.75% 01/03/2033	Science/Technologie	EUR	310 000,00	313 641,50	0,54
ELISA CORPORATION 2.875% 14/05/2030	IT/Communication	EUR	405 000,00	401 158,89	0,69
ELM BV 4.5% PERP EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	507 807,02	0,87
ENEL 1.875% PERP	Energie	EUR	300 000,00	279 751,78	0,48
ENGIE 4.3712% PERP EMTN	Energie	EUR	300 000,00	305 178,28	0,53
EON SE 3.448% 19/01/2034 EMTN	Energie	EUR	426 000,00	429 558,39	0,74
ERSTE GR BK 3.75% 21/04/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 094,79	0,34
ESB FIN 1.875% 14/06/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	374 444,72	0,65
ESSILORLUXOTTICA 3.0% 05/03/2032	Manufacture	EUR	400 000,00	399 160,59	0,69
EURAZEO 4.625% 17/04/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 868,25	0,18
EUROBANK S A 3.875% 25/05/2032	Finance/Assurance	EUR	249 000,00	252 755,39	0,44
EVONIK INDUSTRIES 4.25% 09/09/2055	Manufacture	EUR	200 000,00	200 067,91	0,34
EXPERIAN FIN 3.51% 15/12/2033	IT/Communication	EUR	173 000,00	175 137,79	0,30
FASTIGHETS AB BALDER 4.0% 19/02/2032	Immobilier	EUR	200 000,00	201 524,00	0,35
FORD MOTOR CREDIT 4.48% 08/07/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 073,61	0,18
FORTIVE 3.7% 15/08/2029	Manufacture	EUR	100 000,00	104 623,13	0,18
GOLD SACH GR 4.188% 22/04/2036	Finance/Assurance	EUR	162 000,00	164 602,41	0,28
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 3.75% 21/01/2036	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 665,10	0,18
GROUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	180 941,86	0,31
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.75% 08/10/2040	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	94 308,59	0,16
HENKEL AG AND COKGAA 3.625% 02/04/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	307 745,84	0,53
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.625% 16/09/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	191 942,15	0,33

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	200 000,00	204 081,73	0,35
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	404 101,48	0,70
ICADE PROMOTION 4.375% 22/05/2035	Immobilier	EUR	400 000,00	396 587,49	0,68
IDS FINANCING 3.25% 01/10/2029	Finance/Assurance	EUR	207 000,00	209 756,42	0,36
IMERYS 4.0% 21/11/2032 EMTN	Mines	EUR	200 000,00	204 172,30	0,35
INFORMA 3.75% 29/04/2032 EMTN	Admin. privée	EUR	193 000,00	194 561,34	0,34
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.625% 20/10/2028	IT/Communication	EUR	200 000,00	193 928,29	0,33
ING GROEP NV 3.875% 20/08/2037	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	513 824,04	0,89
INVESTOR AB 3.5% 31/03/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	163 000,00	164 844,86	0,28
IREN 3.875% 22/07/2032 EMTN	Energie	EUR	200 000,00	211 133,35	0,36
IREN 4.5% PERP	Energie	EUR	200 000,00	204 270,36	0,35
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.125% 11/12/2033	Manufacture	EUR	100 000,00	99 107,49	0,17
JPM CHASE 3.136% 18/02/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	446 000,00	446 297,69	0,77
KBC GROUPE 4.75% 17/04/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	418 247,48	0,72
KBC VERZEKERINGEN NV 4.375% 11/06/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	202 404,17	0,35
KLEPIERRE 3.875% 23/09/2033 EMTN	Immobilier	EUR	400 000,00	417 918,73	0,72
KPN 0.875% 14/12/2032 EMTN	IT/Communication	EUR	200 000,00	171 670,96	0,30
Koninklijke DSM NV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	200 000,00	199 949,99	0,34
LEG IMMOBILIEN AG 0.875% 30/03/2033	Immobilier	EUR	300 000,00	247 622,65	0,43
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14/05/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 616,90	0,18
LLOYDS BANKING GROUP 4.0% 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	181 000,00	184 050,88	0,32
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	321 207,72	0,55
LVMH MOET HENNESSY 3.0% 07/03/2032	Manufacture	EUR	200 000,00	199 565,92	0,34
MAGNUM ICC FINANCE BV 3.25% 26/11/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 754,74	0,17
MAPLE PARENT 4.728% 26/03/2035	Finance/Assurance	EUR	238 000,00	247 230,58	0,43
MERCK FINANCIAL SERVICES 0.875% 05/07/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	270 839,90	0,47
MERCK KGAA 3.75% 24/11/2055	Manufacture	EUR	500 000,00	500 939,96	0,86
MIZUHO FINANCIAL GROUP 3.21% 16/05/2032	Finance/Assurance	EUR	420 000,00	417 242,32	0,72
MONDI FINANCE 3.75% 18/05/2033	Finance/Assurance	EUR	160 000,00	158 729,10	0,27
MORGAN STANLEY 3.955% 21/03/2035	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	512 484,42	0,88
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 30/07/2035	Finance/Assurance	EUR	203 000,00	212 334,46	0,37
NATL GRID NORTH AMERICA 1.054% 20/01/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	181 673,77	0,31
NATL GRID NORTH AMERICA 3.631% 03/09/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 911,74	0,36
NATWEST GROUP 3.575% 12/09/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 300,83	0,36
NATWEST GROUP 3.723% 25/02/2035	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	202 357,20	0,35
NETWORK FINANCE CO PTY 3.5% 05/09/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 198,94	0,17
NN GROUP NV 6.375% PERP	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	323 697,73	0,56
NORDEA BKP 3.875% 16/06/2036	Finance/Assurance	EUR	241 000,00	243 337,57	0,42
NTT FINANCE 3.678% 16/07/2033	Finance/Assurance	EUR	173 000,00	179 018,32	0,31
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 3.625% 20/11/2035	Transport	EUR	200 000,00	201 635,83	0,35

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OMNICOM FINANCE 3.7% 06/03/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	202 703,70	0,35
OP CORPORATE BANK 3.25% 30/01/2032	Finance/Assurance	EUR	458 000,00	459 379,97	0,79
ORANGE 5.375% PERP EMTN	IT/Communication	EUR	200 000,00	212 268,46	0,37
P3 GROUP SARL 3.75% 02/04/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 071,97	0,17
P3 GROUP SARL 4.0% 19/04/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 473,86	0,17
PKO BANK POLSKI 3.75% 06/05/2030	Finance/Assurance	EUR	171 000,00	173 163,23	0,30
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 4.0% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 371,33	0,18
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	Finance/Assurance	EUR	125 000,00	112 460,70	0,19
PROXIMUS 0.75% 17/11/2036 EMTN	IT/Communication	EUR	300 000,00	229 904,86	0,40
PUBLICIS GROUPE 3.375% 12/06/2032	Science/Technologie	EUR	200 000,00	199 013,27	0,34
RAIFFEISEN SCHWEIZ GENOSSENSCHAFT 3.852% 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 973,87	0,36
RCI BANQUE 4.0% 19/08/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 539,31	0,35
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	195 958,54	0,34
REDEIA 4.375% PERP EMTN	Energie	EUR	200 000,00	203 140,87	0,35
RELX FINANCE BV 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	199 658,27	0,34
ROYAL BANK OF CANADA 3.25% 22/01/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	405 540,30	0,70
RTE EDF TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	Energie	EUR	400 000,00	417 044,00	0,72
SAP SE 3.25% 03/06/2031	IT/Communication	EUR	300 000,00	301 774,82	0,52
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 04/09/2032	Energie	EUR	300 000,00	306 407,47	0,53
SELP FINANCE SARL 3.75% 16/01/2032	Immobilier	EUR	100 000,00	101 905,68	0,18
SELP FINANCE SARL 3.875% 21/04/2031	Immobilier	EUR	100 000,00	101 619,19	0,18
SG 3.75% 02/09/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 694,54	0,18
SG 3.875% 20/11/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	305 875,96	0,53
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.489% 24/11/2031	Finance/Assurance	EUR	102 000,00	103 888,60	0,18
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 3.125% 06/01/2034	Transport	EUR	100 000,00	98 972,93	0,17
SOFTBANK 3.936% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	136 000,00	137 527,12	0,24
SSE 3.5% 18/03/2032 EMTN	Energie	EUR	283 000,00	286 766,30	0,49
SSE 4.0% PERP	Energie	EUR	200 000,00	202 648,25	0,35
SSE 4.75% PERP EMTN	Energie	EUR	100 000,00	101 537,08	0,17
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	Energie	EUR	200 000,00	201 439,33	0,35
STELLANTIS NV 6.25% PERP	Manufacture	EUR	254 000,00	250 152,41	0,43
SWISS RE SUBORDINATED FINANCE 4.399% 22/04/2037	Finance/Assurance	EUR	205 000,00	210 441,92	0,36
SYDNEY AIRPORT FINANCE 3.965% 28/04/2034	Finance/Assurance	EUR	183 000,00	186 035,17	0,32
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031 EMTN	IT/Communication	EUR	100 000,00	89 502,28	0,15
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029 EMTN	IT/Communication	EUR	100 000,00	104 065,41	0,18
TELIA COMPANY AB 3.625% 22/02/2032	IT/Communication	EUR	200 000,00	205 442,49	0,35
TELSTRA GROUP 3.375% 02/03/2035	IT/Communication	EUR	400 000,00	399 147,47	0,69
TENNET HOLDING BV 4.25% 28/04/2032	Energie	EUR	100 000,00	105 753,65	0,18
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22/07/2031	Energie	EUR	200 000,00	203 073,99	0,35

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% PERP	Energie	EUR	100 000,00	100 086,00	0,17
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	Energie	EUR	200 000,00	207 663,08	0,36
THALES SERVICES SAS 4.25% 18/10/2031	Manufacture	EUR	200 000,00	215 268,68	0,37
THE MAGNUM ICE CREAM COMPANY BV 3.75% 26/11/2034	Finance/Assurance	EUR	251 000,00	254 183,44	0,44
THE SAGE GROUP 3.821% 25/02/2033	IT/Communication	EUR	212 000,00	213 282,69	0,37
TMOBILE U 3.625% 19/02/2035	IT/Communication	EUR	399 000,00	401 572,36	0,69
TORONTO DOMINION BANK 4.03% 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	242 000,00	248 258,38	0,43
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 3.713% 12/03/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 308,68	0,35
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 4.143% 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 339,23	0,18
UBS GROUP AG 4.125% 09/06/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 184,03	0,18
UCB 4.25% 20/03/2030 EMTN	Manufacture	EUR	200 000,00	207 224,90	0,36
UNIBAIL RODAMCO SE 3.875% 11/09/2034	Immobilier	EUR	200 000,00	206 307,21	0,36
UNICREDIT FIX 19/05/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	406 447,07	0,70
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	373 000,00	377 734,80	0,65
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	Eau/Déchets	EUR	200 000,00	194 245,73	0,33
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.974% 10/01/2031	Eau/Déchets	EUR	200 000,00	199 943,98	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT 3.69% 10/04/2031	Eau/Déchets	EUR	100 000,00	102 104,50	0,18
VESTAS WIND SYSTEMS AS 3.75% 15/06/2033	Manufacture	EUR	159 000,00	159 280,80	0,27
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032 EMTN	Immobilier	EUR	200 000,00	169 128,16	0,29
WENDEL 1.0% 01/06/2031	Science/Technologie	EUR	200 000,00	179 044,35	0,31
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	IT/Communication	EUR	100 000,00	91 608,83	0,16
ZUERCHER KANTONALBANK 3.622% 17/06/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	201 953,23	0,35
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				3 116 126,53	5,37
<i>OPCVM</i>				<i>3 116 126,53</i>	<i>5,37</i>
AMUNDI LABEL ISR ACTIONS MARCHES EMERGENTS UCITS ETF ACC	Finance/Assurance	EUR	83 871,00	638 258,31	1,10
BNP Paribas Easy Euro High Yield SRI Fossil Free UCITS ETF E	Finance/Assurance	EUR	218 584,00	2 477 868,22	4,27
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				57 055 531,94	98,29

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50 ESG	113	33 340,00	-	3 152 700,00
S&P 500 ESG E-MINI	15	37 719,76	-	4 408 685,38
Sous-Total Futures		71 059,76	-	7 561 385,38
<i>Options</i>				
EURO STOXX 50 - PUT 5 750 - 2026-07	-2 030	-	69 020,00	3 648 270,45
EURO STOXX 50 - PUT 5 800 - 2026-07	2 030	83 230,00	-	-4 444 723,85
S&P 500 - PUT 7 075 - 2026-07	-140	-	118 778,97	3 324 303,02
S&P 500 - PUT 7 100 - 2026-07	140	132 248,75	-	-3 696 220,90
Sous-Total Options		215 478,75	187 798,97	-1 168 371,28
Total Actions		286 538,51	187 798,97	6 393 014,10
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BUND	22	34 980,00	-	2 801 480,00
US 10Y NOTE	-32	-	15 853,23	-3 075 745,65
Sous-Total Futures		34 980,00	15 853,23	-274 265,65
<i>Options</i>				
SOFR 3M - PUT 96.25 - 2026-09	180	78 719,50	-	-26 865 087,38
SOFR 3M - PUT 96.37 - 2026-09	-360	-	238 126,48	61 906 176,85
SOFR 3M - PUT 96.5 - 2026-09	180	167 278,93	-	-33 414 965,10
Sous-Total Options		245 998,43	238 126,48	1 626 124,37
Total Taux d'intérêts		280 978,43	253 979,71	1 351 858,72
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	57 055 531,94
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	98 739,54
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	26 998,72
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-90 186,52
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 072 099,23
Autres passifs (-)	-116 127,10
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	58 047 055,81

OFI INVEST ESG ALLOCATION FLEXIBLE

Annexe d'informations périodiques SFDR
Exercice clos le 30 juin 2026

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ESG Allocation Flexible	969500S20EPRFDVGLD75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **35,48%** d'investissements durables :

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

☒ ayant un objectif social.

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Allocation Flexible (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **35,48%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Pour la poche Action :

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison,

comprenant les valeurs composant l'indice Euro STOXX Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.

Pour la poche Obligataire

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence/la stratégie d'investissement du Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au **30 juin 2026**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Pour le Fonds :

- **La part d'investissement durable du Fonds** a investi **35,48%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.
La part d'émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposant d'un plan de transition jugé crédible : **25,70%**.

Pour la poche Action :

- **La note ESG moyenne du Fonds**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, a atteint **7** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds**, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées, était de **6,68** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **343,63** ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **29,61%**.

Pour la poche obligataire :

- **La note ESG moyenne du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, a atteint **6,87** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, était de **6,38** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **258,08** ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **0**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2026.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **30 juin 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **31,02%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Pour la poche actions

- **La note ESG moyenne du Fonds après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,84** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **6,53** sur 10 ;

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus pour la poche actions :

- **Indicateur environnemental (PAI 2)** : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **291,14** ;
- **Indicateur social (PAI 11)** : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **0,35**.

Pour la poche obligataire

- **La note ESG moyenne de la poche après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,74** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR de la poche après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **6,26** sur 10 ;

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus pour la poche obligataire :

- **Indicateur environnemental (PAI 2)** : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **291,14** ;
- **Indicateur social (PAI optionnel 17)** : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **0,14**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} juillet 2025 et 30 juin 2025.

Au **28 juin 2024**, l'effectivité de la promotion de la réduction des émissions de carbone a été mesurée par un indicateur d'intensité carbone du portefeuille. Cet indicateur a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact de l'OPC et, en tant qu'indicateur des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, d'une déclaration annuelle disponible sur le site internet de la société de gestion. Pour établir cet indicateur, les émissions ont été mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). La prise en compte des enjeux climatiques par les entreprises s'est traduite par une réduction des émissions carbone. Les émissions de gaz à effet de serre retenues ont été les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs en portefeuille. Les émissions directes provenaient des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules... Les émissions indirectes provenaient des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur.

- La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 28/06/2024 a été de 47.46 tCo2/an/M€.

Un indicateur représentant la proportion de salariés au sein du conseil d'administration des valeurs en portefeuille a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact mensuel de l'OPC. Il permettait de mesurer la promotion, par l'OPC, de la facilitation des relations de travail. Il a été obtenu en rapportant le nombre d'administrateurs salariés au nombre total d'administrateurs.

- La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 28/06/2024 était de 14.21%.

Une note ESG de l'OPC, qui correspondait à la moyenne pondérée des notes attribués aux émetteurs en portefeuille (v. rubrique « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? » ci-après), a été calculée mensuellement. Elle compte, de façon agrégative, de la promotion effective de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales prises en compte par l'OPC. La note ESG de l'OPC se situait sur une échelle de notation allant de A, pour les meilleures notes, à E, pour les moins bonnes.

- La note ESG de l'OPC pour l'exercice clos au 28/06/2024 était de B.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **35,48%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille poche action	254,21	299,14	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	1205,05	1293,44	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	630,96	713,35	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	1881,97	2154,68	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	95,21%	96,06%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,70%	99,88%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,96%	96,45%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille poche action	128,68	177,50	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	442,81	382,36	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	121,24	137,89	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	437,82	464,00	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	95,21%	96,06%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,70%	99,88%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,96%	96,45%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille poche action	3768,39	3927,08	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	9536,29	10533,29	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	6299,53	7035,77	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	18403,53	19946,70	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	95,21%	96,06%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	95,92%	96,06%	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille poche action	4151,28	4403,72	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	11184,16	12209,10	N/A	N/A

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

Emissions de gaz à effet de serre (GES)				Univers ISR Poche action	7051,73	7887,02	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	20723,33	22565,39	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	95,21%	96,06%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,70%	99,88%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,96%	96,45%	N/A	N/A
			(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille poche action	343,63	352,60	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	258,08	273,92	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	581,84	624,41	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	465,46	491,93	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	95,21%	96,06%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	95,92%	96,06%	N/A	N/A
			(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille poche action	1014,79	828,75	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	582,30	540,82	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	1164,36	997,32	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	814,83	765,16	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	95,21%	96,49%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,71%	99,88%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	97,10%	96,77%	N/A	N/A
	[PAI 3] Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	3,26%	9,71%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	3,93%	12,53%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	10,53%	12,72%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	11,04%	14,08%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	99,26%	96,18%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,59%	99,50%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	98,02%	96,93%	N/A	N/A
	[PAI 4] Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille poche action	49,97%	54,18%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	53,91%	61,99%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	52,72%	57,11%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	55,38%	60,58%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	97,60%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	93,76%	90,77%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,16%	98,94%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	93,65%	92,60%	N/A	N/A
	[PAI 5] Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable produite (%)	Portefeuille poche action	16,01%	21,46%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	26,10%	35,67%	N/A	N/A

				Univers ISR Poche action	17,96%	24,28%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	23,85%	33,92%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	92,19%	32,48%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	63,48%	31,31%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	60,64%	32,23%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	45,55%	25,93%	N/A	N/A
	[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille poche action	0,30	0,35	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	0,37	0,49	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	0,40	0,39	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	0,40	0,38	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	98,98%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	94,37%	94,74%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,61%	99,61%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,06%	96,17%	N/A	N/A

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	1,32%	1,24%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	1,48%	1,53%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	1,32%	1,24%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	1,48%	1,53%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	96,05%	95,45%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	87,94%	88,98%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	97,53%	97,43%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	91,72%	92,05%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille poche action	38147,70	77199,99	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	5389,06	8211,24	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	8429,30	16867,25	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	11769,51	41049,86	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	4,64%	9,19%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	6,15%	9,12%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	6,20%	11,77%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	4,85%	9,26%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³ Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(Tonnes)	Portefeuille poche action	7,17	7,08	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	62,96	151,65	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	0	0	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	0	0	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	84,01%	67,28%	N/A	N/A

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Portefeuille poche obligataire	68,44%	46,27%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	46,93%	40,06%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	2,81%	2,34%	N/A	N/A
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	0%	0%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	0%	0%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	0,56%	0,41%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	1,08%	1,04%	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)		Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	96,98%	97,51%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,74%	99,75%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	97,57%	97,74%	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	29,61%	30,40%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	36,92%	36,94%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	29,96%	30,09%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	35,49%	35,41%	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)		Portefeuille poche action	97,25%	97,87%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	89,71%	91,69%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	97,48%	97,35%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	93,76%	94,10%	N/A	N/A
	[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille poche action	15,58%	14,34%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	18,77%	14,73%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	14,70%	12,36%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	15,82%	15,04%	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)		Portefeuille poche action	32,57%	57,44%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	22,79%	54,81%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	37,43%	50,38%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	33,87%	51,88%	N/A	N/A
Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Ratio (%)	Portefeuille poche action	40,77%	42,76%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	40,56%	40,45%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	40,15%	40,75%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	38,58%	38,22%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	94,41%	95,96%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,88%	99,91%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,19%	97,04%	N/A	N/A

	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	0%	0%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	0%	0%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	0%	0%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	0,06%	0,08%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	97,78%	97,51%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,72%	99,75%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	97,83%	97,75%	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	0%	1,36%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	0%	3,98%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	0,73%	1,36%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	0,73%	5,14%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	97,87%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	98,42%	91,26%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,26%	98,89%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,21%	93,80%	N/A	N/A
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	1,42%	2,84%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	4,33%	10,07%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	2,20%	4,32%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	7,42%	14,35%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	97,25%	N/A	N/A
				Portefeuille poche obligataire	99,26%	95,52%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche action	99,97%	99,18%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	99,52%	96,48%	N/A	N/A

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG⁶</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **30 juin 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	38,60%	
BNPP EASY EUR HY SRI FOSSIL FREE U		2,30%	France
ING GROEP NV MTN RegS	Finances	2,20%	
MORGAN STANLEY MTN	Finances	0,90%	Pays-Bas
ELM BV FOR SWISS LIFE INSURANCE & MTN RegS	Finances	0,90%	
MERCK KGAA RegS	Soins de santé	0,90%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC	Industriel	0,90%	États-Unis
ALLIANZ	Finances	0,90%	Suisse
OP CORPORATE BANK PLC MTN RegS	Finances	0,80%	Allemagne
JPMORGAN CHASE & CO MTN RegS	Finances	0,80%	États-Unis
E.ON SE MTN RegS	Services publics	0,80%	Allemagne
KBC GROEP NV RegS	Finances	0,80%	Finlande
KLEPIERRE SA MTN RegS	Immobilier	0,80%	États-Unis
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC MTN RegS	Finances	0,80%	Allemagne
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRIC MTN RegS	Services publics	0,80%	Belgique

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **30 juin 2026**, le Fonds a **97,50%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

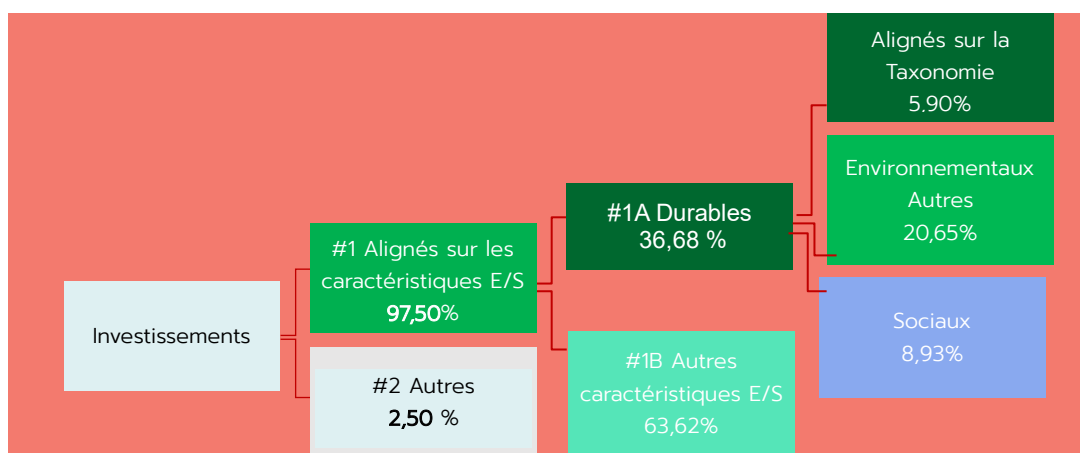
Le Fonds détient actuellement 35,48% de ses actifs nets appartenant à la poche #1A Durables, dont 20,65% ayant un objectif environnemental et 8,93% ayant un objectif social.

Le Fonds a **2,50%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,60%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **1,90%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont des instruments de liquidité, des titres en portefeuille ne disposant pas d'une note ESG, de produits dérivés et d'OPC classifiés Article 6 selon SFDR ;
- Un minimum de **15%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 juin 2026, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	poids
Autres	51,90%
Finances	17,90%
Services publics	7,20%
Services publics d'électricité	5,10%
Multi-services publics	2,10%
Industriel	5,30%
Transport terrestre	1,30%
Équipements électriques	0,90%
Aérospatiale et Défense	0,80%
Produits de construction	0,70%
Services professionnels	0,60%
Machines	0,40%
Infrastructures de transport	0,40%
Conglomérats industriels	0,30%
Services et fournitures commerciales	0,10%
Communication Services	3,80%
Services télécoms diversifiés	2,00%
Médias	0,70%
Services de télécommunications sans fil	0,70%
Diversissement	0,30%

Médias interactifs et services	0,10%
Immobilier	3,20%
Gestion et développement immobilier	1,20%
FPI diversifiés	1,10%
REITs de détail	0,60%
REITs hôteliers et complexes hôteliers	0,30%
Technologies de l'information	2,90%
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs.	1,60%
Logiciels	0,90%
Services informatiques	0,50%
Soins de santé	2,20%
Consommation discrétionnaire	2,20%
Textiles et vêtements	0,80%
Automobiles	0,50%
Hôtels, restaurants et loisirs	0,30%
Composants automobiles	0,30%
Vente au détail spécialisée	0,20%
Vente au détail Broadline	0,10%
Produits de consommation de base	1,60%
Matériaux	1,50%
Produits chimiques	0,90%
Production papier et forêt.	0,20%
Matériaux de construction	0,20%
Métaux et exploitation minière	0,10%
Énergie	0,30%
Équipements et Services énergétiques	0,30%
L'exploration. l'exploitation minière. extraction. production. Traitement. Stockage. raffinage ou distribution. y compris les transports. stockage et échange. des combustibles fossiles	0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **30 juin 2026**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **5,90%**.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

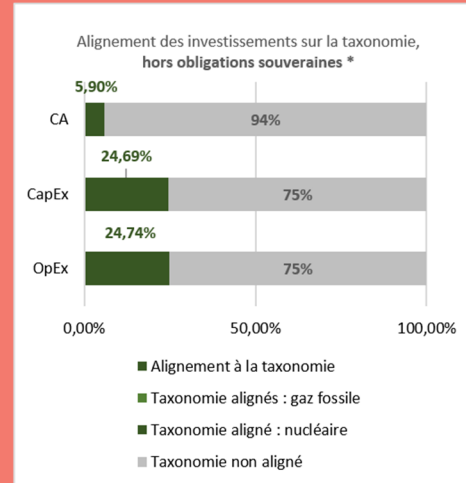
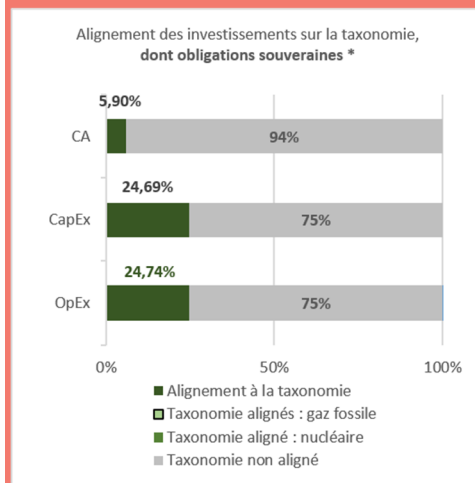
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **30 juin 2026**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **13,19%**.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **30 juin 2026**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **30 juin 2026**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **20,65%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **30 juin 2026**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **8,93%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des instruments de liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;
- des OPC classifiés Article 6 selon SFDR.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds :

- Pour la poche actions : L'univers ISR de comparaison est l'indice Euro STOXX Total Market Index (BKXE) ;
- Pour la poche obligataire : L'univers ISR de comparaison est l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00).

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.